

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 février 2022 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un février, Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle des Jardins en Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de février.
Présents	16	
Votants	18	
Absents	03	

Date de convocation : 16/02/2022

Présents : M. R. BINETRUY, M. C. BOURDENET, Mme A. BOURNEZ, Mme R. DE AZEVEDO, Mme M. DUBOIS, Mme L. DURAN, M. K. FADIN, Mme M-J KACZMAR, Mme C. LAMBERT, M. P. NUSSBAUM, M. G. POLAT, M. L. PONTARLIER, M. J-L PUGIN, Mme C. ROGNON, M. J. ROUXBEDAT, Mme M-P ROUGNON-GLASSON.

Excusés : Mme E. GOSATTI (pouvoir à Mme M-P ROUGNON-GLASSON)
M. R. MOYSE (pouvoir à M. K. FADIN)

Absente : Mme E. JULLIARD

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; M. Régis BINETRUY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A 20h15, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20220221-01 Approbation du procès-verbal du 10 janvier 2022

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2022. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20220110-02 Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant HT	Objet
20/12/2021	MANUTAN	918.68 €	8 tabourets bas à roulettes pour classes maternelle

20220221-03 Approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Communal

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2021 pour le Budget Communal :

BUDGET COMMUNAL			
SECTION	CHAPITRE		MONTANT
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011 - Charges à caractère général	460 741.57 €
		012 - Charges de personnel	386 439.36 €
		014 - Atténuation de produits (FPIC)	25 080.00 €
		042 - Opérations d'ordre	
		65 - Autres charges de gestion courante	355 225.47 €
		66 - Charges financières	17 257.06 €
		67 - Charges exceptionnelles	
		Total Dépenses	1 244 743.46 €
	RECETTES	013 - Atténuation de charges	16 983.98 €
		70 - Produits des services	114 131.04 €
		73 - Impôts et Taxes	869 477.77 €
		74 - Dotations et participations	365 895.04 €
		75 - Autres produits de gestion courante	76 906.59 €
		76 - Produits financiers	1.70 €
		77 - Produits exceptionnels	8 641.37 €
Total Recettes		1 452 037.49 €	
Résultat de Fonctionnement 2021		207 294.03 €	
Excédent antérieur 2020 reporté		834 912.87 €	
RESULTAT 2021		1 042 206.90 €	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
		10 - Taxe d'aménagement	0.00 €
		16 - Remboursement d'emprunts	99 085.43 €
		20 - Immos incorporelles	0.00 €
		21 - Immos corporelles	324 400.88 €
		Total Dépenses	423 486.31 €
	RECETTES	040 - Opérations d'ordre	
		041 - Opérations patrimoniales	
		10 - Dotations Fonds divers Réserves	290 125.32 €
		13 - Subventions d'investissement	69 885.00 €
		16 - Emprunt	
Total Recettes	360 010.32 €		
Résultat d'Investissement 2021		-63 475.99 €	
Déficit antérieur 2020 reporté		-198 264.03 €	
RESULTAT 2021		-261 740.02 €	

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés (17 votes pour), le Compte Administratif 2021 du Budget Communal de la commune, qui présente :

En Fonctionnement :

- un total de dépenses de 1 244 743.46 €

- un total de recettes de 1 452 037.49 €

soit un résultat excédentaire de 207 294.03 €

En Investissement :

- un total de dépenses de 423 486.31 €

- un total de recettes de 360 010.32 €

soit un résultat déficitaire de 63 475.99 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 143 818.04 € pour l'exercice 2021.

Mme ROUGNON-GLASSON rappelle les reports de l'exercice précédent :

+ 834 912.87 € en Fonctionnement

- 198 264.03 € en Investissement

Soit un résultat global excédentaire à la clôture de l'exercice de 780 466.88 €.

20220221-04 Approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Eau

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2021 pour le Budget Eau :

BUDGET EAU			
SECTION	CHAPITRE	MONTANT	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011 - Charges à caractère général	136 631.38 €
		012 - Charges de personnel	46 000.00 €
		014 - Atténuation de produits	34 062.00 €
		042 - Opérations d'ordre	78 753.33 €
		65 - Autres charges de gestion courante	189 828.94 €
		66 - Charges financières	1 083.01 €
		67 - Charges exceptionnelles	1 896.95 €
		Total Dépenses	488 255.61 €
	RECETTES	042 - Opérations d'ordre	41 367.57 €
		70 - Produits des services	505 461.79 €
		77 - Produits exceptionnelles	
		Total Recettes	546 829.36 €
		Résultat d'Exploitation 2021	58 573.75 €
	Excédent antérieur 2020 reporté	385 549.49 €	
	RESULTAT 2021	444 123.24 €	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	040 - Opérations d'ordre	41 367.57 €
		16 - Remboursement d'emprunts	20 354.34 €
		21 - Immos corporelles	17 664.72 €
		Total Dépenses	79 386.63 €
	RECETTES	040 - Opérations d'ordre	78 753.33 €
		10 - Dotations Fonds divers Réserves	
		13 - Subventions d'investissement	
		Total Recettes	78 753.33 €
	Résultat d'Investissement 2021	-633.30 €	
	Excédent antérieur 2020 reporté	4 271.29 €	
	RESULTAT 2021	3 637.99 €	

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés (17 votes pour), le Compte Administratif 2021 du Budget Eau de la commune, qui présente :

Pour la section d'Exploitation :

- un total de dépenses de 488 255.61 €
- un total de recettes de 546 829.36 €

soit un résultat excédentaire de 58 573.75 €

En Investissement :

- un total de dépenses de 79 386.63 €
- un total de recettes de 78 753.33 €

soit un résultat déficitaire de 633.30 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 57 940.45 € pour l'exercice 2021.

Mme ROUGNON-GLASSON rappelle les reports de l'exercice précédent :

- + 385 549.49 € en Exploitation
- 4 271.29 € en Investissement

Soit un résultat global excédentaire à la clôture de l'exercice de 444 123.24 €

20220221-05 Approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Bois

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2021 pour le Budget Bois :

BUDGET BOIS			
SECTION	CHAPITRE	MONTANT	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011 - Charges à caractère général	7 209.70 €
		65 - Reversement excédent Budget annexe	45 000.00 €
		Total Dépenses	52 209.70 €
	RECETTES	70 - Produits des services	86 718.06 €
		Total Recettes	86 718.06 €
	Résultat de Fonctionnement 2021		34 508.36 €
	Excédent antérieur 2020 reporté		22 727.99 €
RESULTAT 2021		57 236.35 €	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	21 - Immos corporelles	12 643.50 €
		Total Dépenses	12 643.50 €
	RECETTES	10 - Dotations Fonds divers Réserves	3 893.60 €
		Total Recettes	3 893.60 €
	Résultat d'Investissement 2021		-8 749.90 €
	Déficit antérieur 2020 reporté		-3 893.60 €
RESULTAT 2021		-12 643.50 €	

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés (17-votes pour), le Compte Administratif 2021 du Budget Bois de la commune, qui présente :

En Fonctionnement :

- un total de dépenses de	52 209.70 €
- un total de recettes de	86 718.06 €
soit un résultat excédentaire de	34 508.36 €

En Investissement :

- un total de dépenses de	12 643.50 €
- un total de recettes de	3 893.60 €
soit un résultat déficitaire de	8 749.90 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 25 758.46 € pour l'exercice 2021.

Mme ROUGNON-GLASSON rappelle les reports de l'exercice précédent :

+ 22 727.99 € en Fonctionnement
- 3 893.60 € en Investissement

Soit un résultat global excédentaire à la clôture de l'exercice de 44 592.85 €

20220221-06 Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget Communal

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2021 du Budget Communal.

20220221-07 Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget Eau

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2021 du Budget Eau.

20220221-08 Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget Bois

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2021 du Budget Bois.

20220221-09 Approbation du tableau des emplois

Madame Le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le nouveau tableau des emplois ci-dessous, à compter du 22/02/2022 :

EMPLOIS PERMANENTS	CATEGORIE	EFFECTIF	POURVU	DUREE H	DUREE HEBDO DE L'AGE
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché	A	1	0	35 h	non pourvu
Rédacteur	B	1	1	35 h	35 h
Adjoint Administratif	C	1	1	35 h	35 h
Adjoint Administratif	C	1	1	28h	28 h
Sous-total 1		4	3		
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien	B	1	0	35 h	non pourvu
Adjoint Tech. Principal 1ère classe	C	1	1	28,08 h	35,75 h semaine scolaire
Adjoint technique	C	3	3	35 h	35 h
Adjoint Technique	C	1	1	28 h	28 h
Adjoint technique Principal 2ème classe	C	1	1	28 h	28 h
Adjoint Technique	C	1	1	28 h	28 h
Sous-total 2		8	7		
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
ATSEM Principal 1ère classe	C	2	2	35 h	31,50 h (TP)
Sous-total 3		2	2		
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'Anim. Principal 2ème classe	C	1	1	22,11 h	22,11 h
Sous-total 4		1	1		
FILIERE SECURITE					
Brigadier-chef principal	C	1	1	17.50 h	17.50 h
Sous-total 5		1	1		
TOTAL EFFECTIFS		16	14		

Mme Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON précise les informations suivantes :

- Sur les 14 postes permanents pourvus : 7 sont à temps plein, 7 à temps non complet.
- 1 poste est occupé par un agent en congé longue maladie depuis le 06/04/2021 (renouvelable jusqu'au 05/04/2024).
- Le poste d'agent d'animation est occupé par un agent en disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans (renouvelable jusqu'en 2030).
- 3 postes sont pourvus par la commune en CDD (1 adjoint administratif à 28h, 1 ATSEM à 35h, 1 adjoint technique à 28h)
- 2 postes ne sont pas pourvus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'adopter le tableau des emplois effectif à compter du 22/02/2022.

20220221-10 Avenant n°2 AMO Aménagement et sécurisation de la Place des Minimes

Monsieur Régis BINETRUY explique que le Cabinet Gallois-Curie a proposé un avenant à l'AMO d'aménagement et de sécurisation de la Place des Minimes, prenant en compte les attentes de la commission voirie et des usagers.

Le plan de la voie douce menant à l'entrée du village est intégré à cet avenant.

Une option « animation 3D » est incluse dans la nouvelle proposition pour une meilleure représentation du rendu final. Le montant total de l'avenant est de 10 541.00 € HT.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour l'avenant n°2 au Marché d'AMO pour l'Aménagement et la sécurisation de la Place des Minimes, pour un montant de 10 541.00 € HT.

- AUTORISE Madame Le Maire à signer ledit avenant.

20220221-11 Convention d'assistance à la rénovation énergétique du groupe scolaire Vermot-Gaud

Dans le cadre de ses compétences en matière de conseil en énergie, exercé au profit des collectivités adhérentes, le SYDED accompagne les communes du Doubs pour mettre en œuvre des actions de transition énergétique, orientées notamment vers la sobriété du patrimoine et le recours aux énergies renouvelables. C'est ainsi que le SYDED a lancé une consultation sur le groupe scolaire de Montlebon et qu'un audit énergétique a été réalisé par l'entreprise H3C.

Monsieur Régis BINETRUY expose la nécessité de mettre en place une convention de mise à disposition de services pour l'assistance à la rénovation énergétique du bâtiment du groupe scolaire Vermot-Gaud. Cette mission est estimée à un montant de 5 400.00 € HT soit 18 jours de mission à 300.00 € HT/jour.

Il s'agit d'un accompagnement global sur la programmation de l'opération, le suivi de la réalisation de l'opération, la constitution de dossiers de financement et la passation de contrats annexes.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- ACCEPTE la convention de mise à disposition de services pour l'assistance à la rénovation énergétique du bâtiment du groupe scolaire Vermot-Gaud pour un montant de 5 400.00 € HT
 - AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention avec le SYDED.

20220221-12 Désaffectation et déclassement du domaine public communal de la parcelle ZH DP p1 rue des Seignes

Madame Le Maire expose la situation au Conseil Municipal et rappelle les différentes étapes à respecter pour céder ce bien relevant du domaine public.

La parcelle cadastrée ZH DP p1 est constituée d'un espace vert qui était entretenu par les services techniques. Selon la procédure, cette parcelle est désormais clôturée, empêchant ainsi l'usage du terrain par le public, et ne sera plus entretenue jusqu'à la désaffectation effective et les délais de purge effectués.

Maître Nadine MIDEZ a réalisé un constat de désaffectation à cet effet.

Le domaine public de la commune étant imprescriptible et inaliénable, la délibération du 05 juillet 2021 a autorisé la désaffectation du domaine public d'une emprise de 391 m² en vue de permettre son déclassement du domaine public au domaine privé de la commune.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (16 pour – 2 abstentions) :

- CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée, section ZH numéro DP p1 d'une contenance totale de 391 m², sise rue des Seignes, consistant en un espace vert clôturé et inaccessible au public,
- PRÉCISE que cette désaffectation a été constatée par huissier le 21 février 2022,
- DÉCIDE de déclasser le bien susvisé du domaine public communal en vue de son transfert dans le domaine privé de la commune,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

20220221-13 Bail de location et loyer de l'appartement communal à Derrière-le-Mont

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Trésorerie de Morteau demande à ce que la commune régularise la situation au niveau des logements communaux.

En effet, lors de l'attribution d'un logement communal, il est nécessaire de prendre une délibération pour déterminer les conditions de cette location.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ATTRIBUE le logement communal situé 6 rue du Clos d'Albin à Monsieur Alexandre COMTE, à compter du 14 avril 2020.
- DECIDE de fixer à 610.00 euros mensuel le loyer du logement à compter du 14 avril 2020.
- DECIDE qu'un dépôt de garantie d'un mois de loyer est à verser par le locataire.
- MANDATE Madame Le Maire pour faire établir un bail de location.
- AUTORISE Madame Le Maire à signer le bail de location.

20220221-14 Bail de location et loyer de l'appartement communal Place des Minimes

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Trésorerie de Morteau demande à ce que la commune régularise la situation au niveau des logements communaux.

En effet, lors de l'attribution d'un logement communal, il est nécessaire de prendre une délibération pour déterminer les conditions de cette location.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ATTRIBUE le logement communal situé 7 place des Minime à Madame Raphaëlle BAVEREL, à compter du 18 juillet 2020.
- DECIDE de fixer à 544,53 euros mensuel le loyer du logement à compter du 18 juillet 2020.
- DECIDE que le montant des charges est de 50,00 euros à compter du 18 juillet 2020.
- DECIDE qu'un dépôt de garantie d'un mois de loyer est à verser par le locataire.
- MANDATE Madame Le Maire pour faire établir un bail de location.
- AUTORISE Madame Le Maire à signer le bail de location.

20220221-15 Questions diverses - Informations

- La pose de luminaires sur Chinard et Derrière-le-Mont est en cours, avec une fin de chantier prévue mi-mars 2022.
- Les travaux de pose de la Fibre reprendront fin mars 2022 et se termineront fin mai 2022.
- La pose et le raccord EDF de la Fibre antenne DLM sont prévus de début avril à fin mai 2022.
- Suite au courrier à l'attention de Monsieur le Sous-Préfet de Pontarlier relatif au contentieux pour la voie de Chinard, Madame Le Maire a reçu une réponse le 07 février dernier : l'affaire en question est inscrite au rôle de l'audience publique du 10 mars 2022 à la Cour Administrative d'appel de Nancy. Elle avisera le Conseil Municipal de la suite donnée.
- Une rencontre est prévue prochainement au sujet de la convention eau avec la Ville de Morteau et du changement de module à la station d'ultra-filtration
- Madame Le Maire et Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON ont rencontré Madame Catherine PARENT, qui a succédé à Madame Françoise MENIE à Familles Rurales. Un nouveau point sera fait avec Madame Josepha DREZET, Directrice du Périscolaire, sur les demandes d'inscriptions et les difficultés des parents à accéder au portail. En ce qui concerne le Multi-Accueil (crèche), la commune sera désormais invitée à prendre part au comité d'attribution des places.
- Monsieur Anthony Saillard, Chef de projets Petites Villes de Demain à la CCVM, est venu présenter son poste et l'appui qu'il peut donner à la commune sur les potentielles subventions qui pourraient être sollicitées sur les projets à venir.
- L'atlas des dents creuses a été validé en commission urbanisme. Il s'agissait d'identifier des parcelles vacantes et entièrement libres de toute construction. Certaines zones ont été supprimées (talus, vergers, zones inconstructibles...).

- Le chef d'escadron Thierry COMBE-CHEVALEYRE a la Gendarmerie de Pontarlier a développé un réseau de participation citoyenne. Ce dispositif vise à associer les élus et la population à leur propre sécurité. Madame Le Maire conviera Monsieur COMBE-CHEVALEYRE à un prochain conseil municipal courant mai afin qu'il présente ce dispositif.

- **Dates à retenir**

Mardi 22/02 à 20h : Commission sports et associations

Mercredi 23/02 à 18h15 : DOB CCVM

Jeudi 24/02 à 20h : Commission bâtiments

Lundi 28/02 de 14h à 18h : Comité de pilotage PCAET

Lundi 07/03 à 20h15 : Commission communication

Lundi 14/03 à 20h : Commission environnement

Mardi 15/03 à 14h mairie Morteau : Réunion RUN

Mardi 22/03 à 19h30 : Commission finances

Mercredi 30/03 à 19h : Vote du Budget CCVM

Samedi 02/04 à 9h : Opération village propre (rdv donné sur la place aux élus, associations et autres bénévoles)

- **Prochaines réunions du Conseil Municipal :**

- o Mardi 29 mars à 20h15 : DOB

- o Lundi 11/04 à 20h15 : Vote Budgets

La séance est levée à 22H45.

**Le Maire,
Catherine ROGNON**

